

14 déc 2017 -16:34

Appartient à Conseil des ministres du 14 décembre 2017

## Programme 2018-2022 du plan fédéral de réduction des produits phytopharmaceutiques

Sur proposition du ministre de l'Agriculture Denis Ducarme, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif au plan fédéral de réduction des produits phytopharmaceutiques.

Le projet concerne le programme 2018-2022 et vise à réduire les risques et les effets de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sur la santé humaine et l'environnement par tous les moyens. Ceux-ci comprennent entre autres la réduction de l'utilisation et de la mise sur le marché des produits.

Dès 2018, les biocides ne feront plus partie du champ d'application du Plan fédéral de réduction des produits phytopharmaceutiques.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Denis Ducarme, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale  
Avenue de la Toison d'Or 87 Bte 1  
1060 Bruxelles  
Belgique  
<http://ducarme.belgium.be/fr>